



50 ANS DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
&
P E R S P E C T I V E S 2 0 2 5

Chapitre I

Evolution du potentiel humain

Population, Mutations sociales et Dynamique culturelle

1. DETOUR D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE HUMAINE

Il est courant de présenter le Maroc (*Al Maghrib Al Aqsa*) comme un pays aux mille contrastes, s'efforçant de combiner l'attachement à une identité séculaire aux multiples confluent et une détermination à s'inscrire dans la modernité et à prendre sa pleine place dans le monde contemporain. Le Maroc est, en effet, un pays dont la géographie a été tantôt une source d'intérêt, d'attrait ou de convoitises, tantôt un facteur de difficulté ou d'isolement. Son histoire, lointaine ou récente et qui ne fut pas un long fleuve tranquille, a été marquée par des périodes diverses d'expansion et de faiblesse, d'ouverture et de repli, mais aussi par des mouvements humains, culturels et matériels qui ont façonné le peuplement du pays et forgé son socle identitaire.

Sans s'appesantir sur l'histoire lointaine du pays, il importe de retenir, de prime abord, que la nation et l'Etat au Maroc ne sont pas une pure création post-coloniale. L'Etat-nation marocain prend racine, au sein de frontières certes fluctuantes, bien avant la période coloniale qui n'a duré, par ailleurs, que moins d'un demi-siècle.

Conjuguée aux facteurs religieux et ethniques qui ont assuré, à des degrés variables dans le temps et dans l'espace, l'unité de la nation et le contrôle de l'espace, la continuité dynastique a pu maintenir la profondeur historique de l'Empire Chérifien et nourrir la personnalité d'un Maroc qui cultive sa différence et qui s'est soustrait au Califat de l'Orient, puis à l'Empire Ottoman. La constance dans les formes de légitimité de l'Etat (« Bay'a », « Imarat Al Mouminine », ...) et la flexibilité de ses rapports avec les pouvoirs locaux tribaux, surtout en périodes de crise, ont constitué deux mécanismes importants de la genèse et de la consolidation historique de l'Etat/Nation au Maroc.

Le peuplement du Maroc rend compte de cette forte personnalité, réelle ou cultivée, et montre que le pays peut bien se prévaloir d'être une grande civilisation, qui a su entretenir une continuité tant de son organisation politique que de ses traits culturels et de ses traditions sociales : en témoignent la richesse et la vivacité de son patrimoine architectural, vestimentaire, culinaire, artistique, artisanal, etc. Un autre déterminant de cette personnalité, qui fonde aujourd'hui encore le sentiment d'appartenance nationale, a été la capacité du Maroc à préserver un pluralisme, même symbolique à certaines époques, se traduisant par la cohabitation séculaire de composantes diverses et d'origines multiples.

Pays carrefour, appartenant au monde méditerranéen, enraciné au Sahara et en Afrique, sensible à l'Orient et s'impliquant Outre-atlantique, le Maroc a connu des flux et des reflux importants de populations, d'origines diverses, qui ont connu un brassage singulier dont les débuts remontent à plusieurs milliers d'années. La terre et le peuple marocains ayant ainsi été, de tout temps, à la rencontre de mondes multiples et changeants qui les ont entourés. Le pays représente ainsi un véritable creuset de civilisations richement variées.

Le Maroc : une sédimentation historique, lointaine et féconde

A partir du Néolithique, on note l'existence d'une civilisation amazighe (berbère) qui date d'au moins 5000 ans. Les Imazighens (littéralement hommes libres) constituent la population la plus ancienne du Maroc. A ces amazighs sont venus s'ajouter, puis se fondre, des apports orientaux, européens et africains. Au gré de l'histoire, en effet, la terre marocaine a été fréquentée et même partiellement occupée par les phéniciens, les carthaginois et les romains. Ces trois civilisations méditerranéennes antiques ont laissé des traces d'organisations urbaines brillantes (Tingis, Lixus, Sala, volubilis et bien d'autres).

Les Vandales et les Byzantins n'ont fait que transiter un court instant par le pays : ni eux ni les trois civilisations précédentes n'ont participé au peuplement du pays de façon significative. Ce n'est pas le cas de l'apport Arabe à partir de la fin du septième siècle du calendrier universel.

Les arabes ont amené au Maroc plusieurs éléments essentiels, à savoir : une nouvelle ethnie de peuplement, une nouvelle langue et surtout une religion véhiculée par cette langue : l'Islam.

Les arabes se sont aussi alliés aux troupes amazighes islamisées pour conquérir la péninsule ibérique, liant, ce faisant, l'histoire de cette région avec l'histoire du Maroc pendant des siècles.

En 789, un descendant du Prophète, Idriss 1er, fonde le royaume Idrisside et la ville de Fès, première forme de l'Etat-nation au Maroc et première capitale, qui allait avoir par la suite un rayonnement incomparable.

Pendant plusieurs siècles, le Maroc et l'Espagne musulmane vont avoir destin lié, les souverains Almoravides, Almohades et Mérinides venant souvent au secours de l'Andalousie musulmane. Les flux de populations andalouse et marocaine ont fécondé tour à tour les villes par delà les deux rives du Détroit de Gibraltar.

Le peuplement arabe du Maroc ne s'est vraiment effectué de façon consistante qu'au XII^{ème} siècle avec la tribu des Béni Hilal et au XIII^{ème} avec celle des Maâqil. Le brassage va ensuite continuer avec l'apport massif des andalous musulmans et juifs en deux phases, suite au reflux consécutif à la chute de Grenade à la fin du XV^{ème} siècle, et à l'arrivée des morisques expulsés d'Espagne au XVII^{ème} siècle. Ces nouveaux immigrants contribueront au renouveau de la civilisation urbaine marocaine.

Le Maroc a constitué aussi une destination pour de nombreux juifs d'Espagne refluant avec les arabo-andalous, ou fuyant l'Inquisition. Ces populations juives vont venir alimenter les communautés judéo-berbères qui étaient présentes au Maroc bien avant l'arrivée de l'Islam. La terre marocaine a constitué un creuset ayant permis ce brassage de populations juives d'ethnies diverses, qui se manifeste encore aujourd'hui par une forte spécificité culturelle et historique.

Enfin, ce « melting pot » national a bénéficié continuellement d'apports noirs en raison de la permanence des relations du Maroc avec l'Afrique subsaharienne par l'entremise de sa profondeur saharienne. Le métissage avec les ethnies noires était surtout le fait des régions méridionales du pays. Avec les corps expéditionnaires qu'envoyèrent les sultans Moulay Ismail, et Ahmed Al Mansour Ed Dehbi, ce métissage allait être diffusé dans le reste du pays.

A partir du milieu du XIX^{ème} siècle le peuplement du Maroc ne va subir que des ajustements mineurs : sous la forme de flux et de reflux de minorités européennes et algériennes.

Ce bref détour met en perspective le façonnage historique de la nation et du peuple marocains, préalablement à la description et l'analyse de leur évolution durant les 50 dernières années. L'interpellation de l'histoire, voire de l'anthropologie, procure des possibilités de compréhension et d'explication des phénomènes sociaux et économiques. Mais, le caractère intensif et inédit des changements qu'a connus le siècle dernier, avec les accélérations auxquelles ils ont donné lieu, doit constituer un élément principal de toute lecture de l'itinéraire du Maroc d'après l'Indépendance.

Concernant la période récente, l'identité marocaine s'est forgée également à travers la lutte pour l'Indépendance et à travers la mobilisation pour le parachèvement de la décolonisation du pays, notamment avec la récupération des provinces sahariennes. Les luttes contre le colonisateur (« pacification » entre 1912 et 1934, foyers multiples de résistance souvent coordonnées,...) ont ravivé l'appartenance marocaine et rallié les énergies populaires à un dessein plus national, transcendant les velléités régionales et tribales existantes.

Soumise au rythme accéléré du changement qui caractérise notre époque, la société marocaine a connu, connaît et connaîtra des transformations profondes dans sa démographie, ses structures et son système de valeurs et de comportements. Elle a connu également, durant les cinquante dernières années, une redynamisation de son patrimoine et de son activité culturelle. En outre, la diaspora marocaine affirme aujourd'hui, son apport à l'économie nationale, et agit en tant qu'acteur du pays et en tant que facteur de changement social.

Recouvrement de l'Indépendance du Royaume

Dès son indépendance, le pays a naturellement tenté de recouvrer son intégrité territoriale. Cette politique légitime de restauration de la souveraineté nationale sur les territoires spoliés par la colonisation, a été marquée par plusieurs étapes : intégration de Tanger en 1957 en mettant fin au statut international de la ville ; récupération de Tarfaya (en vertu du traité de Cintra du 12 Avril 1958) puis de l'enclave d'Ifni (en vertu du traité du 4 Février 1969) et enfin du Sahara Marocain (en vertu de l'accord de Madrid du 14 Novembre 1975).

Aujourd'hui encore, certaines villes et îles méditerranéennes sont sous domination espagnole. Egalement, l'entretien d'un conflit autour de la question du Sahara marocain prouve que les convoitises sur le pays n'ont pas cessé et qu'elles ont simplement changé de nature.

Les sections ci-après abordent l'état et l'évolution du potentiel humain national, sous l'angle de ces transformations. La période étudiée est celle qui s'étend de l'Indépendance à nos jours.

2. UNE DEMOGRAPHIE EN TRANSITION AVANCEE

Le Maroc s'installe aujourd'hui dans une transition démographique avancée. Le régime démographique de la population marocaine a profondément changé en un demi-siècle et a tendance à évoluer, avec une certaine accélération, sur les pas des pays à transition accomplie. Les projections démographiques laissent présager la poursuite de cette tendance qui ne manquera pas d'induire de nouvelles données, avec un impact sur l'ensemble de la société et des conséquences sur l'économie du pays.

2.1. Evolution de la population marocaine depuis l'Indépendance

Le premier recensement de la population organisé après l'Indépendance fut celui de 1960. Depuis, le Maroc entreprend chaque décennie un recensement général de la population et de l'habitat, dont le dernier a eu lieu en septembre 2004. Ces recensements permettent une meilleure connaissance, entre autres, du comportement démographique de la population marocaine. Le dispositif statistique national (en l'occurrence la Direction de la Statistique), ainsi que l'organe d'analyse et de projection démographiques (Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques) ont acquis aujourd'hui une expertise reconnue en la matière.

Selon certaines estimations, la population marocaine s'élevait à près de 5 millions d'habitants au début du siècle dernier et à près de 9 millions en 1952, soit une croissance de 4 millions pendant toute la première moitié du 20ème siècle. Au cours de la deuxième moitié du même siècle, il a fallu seulement un peu plus d'une décennie (1952-1964) pour enregistrer un accroissement équivalent.

De 1960 à 2004, la population marocaine a été multipliée par 2,6, passant de 11,6 millions à 29,9 millions. Son taux d'accroissement annuel moyen a évolué en baissant de 2,6% au cours de la période 1960-1970 à 1,4% entre le recensement de 1994 et celui de 2004.

L'accroissement démographique est plus prononcé en milieu urbain qu'en milieu rural. La population urbaine s'est accrue, entre les deux derniers recensements, à un rythme annuel moyen de 2,1%, tandis que ce taux n'a été que de 0,6% pour la population rurale. Il s'agit d'une différence importante, qui ne permet toutefois pas encore de parler d'une décroissance démographique du monde rural, ni a fortiori d'un début de dépeuplement des campagnes.

L'accélération de la croissance démographique, observée surtout pendant les deux premières décennies de l'Indépendance, a accentué la pression sur les ressources et a fini par peser sur les efforts entrepris en matière du développement économique et social. C'est là un fait, certes révolu aujourd'hui, qui ne doit pas être perdu de vue dans toute entreprise d'évaluation de l'effort de développement entrepris dans le pays ces 50 dernières années.

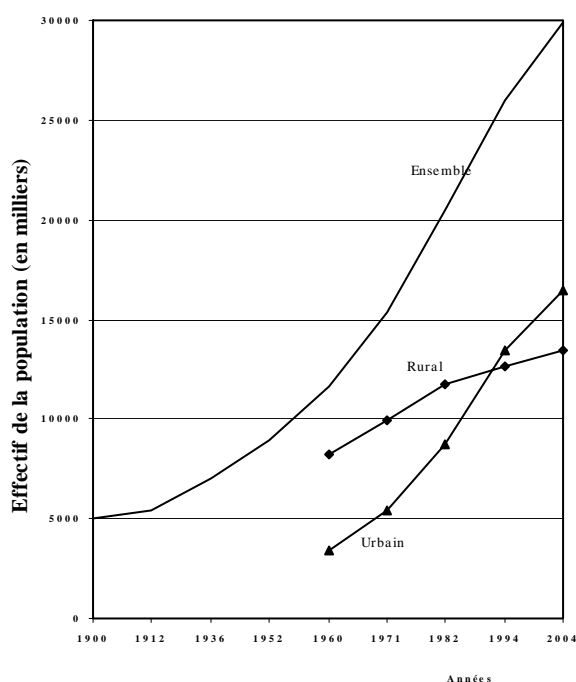
La décélération du taux d'accroissement de la population est la manifestation la plus évidente de la transition démographique, même si elle n'en constitue pas la seule expression. Celle-ci s'opère en effet par le biais d'une transition croisée de la mortalité et de la natalité et se traduit par une affectation du rythme de la croissance démographique et par une modification de la structure par âges de la population.

2.2. Caractéristiques et implications de la transition démographique

Au lendemain de l'Indépendance, la population marocaine se caractérisait encore par des niveaux élevés de mortalité et de fécondité. Mais à cette époque déjà, et sous l'effet des progrès sanitaires, la mortalité a commencé à baisser et à creuser l'écart avec la fécondité, ce qui a généré une croissance plus rapide de la population pendant les deux premières décennies de l'Indépendance.

A partir du milieu des années 1970, la deuxième phase de la transition démographique fut entamée, avec une fécondité qui n'a pas cessé de décliner. Les derniers recensements et enquêtes ont confirmé cette tendance et ont même montré que la transition de la fécondité au Maroc était l'une des plus rapides au monde.

Evolution de la population du Maroc (1900-2004)



Source: RGPH (2004) et CERED (1997), *Situation et perspectives démographiques du Maroc*

Une mortalité en recul

La mortalité est la composante négative de la dynamique démographique. Son évolution est le reflet du degré d'amélioration des conditions sanitaires des populations, de leur accès aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène et de la qualité des soins préventifs et curatifs dispensés. Les données disponibles situent le taux brut de mortalité à 25,7‰ entre 1950 et 1955 et à 18,7‰ en 1962. L'espérance de vie ne dépassait pas les 43 ans pour la première période et 47 ans pour la seconde. La mortalité infantile et juvénile atteignait, quant à elle, des niveaux très élevés. Ce sont ces deux paramètres qui résument le mieux la baisse de la mortalité. En effet, **l'espérance de vie à la naissance des Marocains s'est inscrite en hausse régulière depuis l'Indépendance, passant de 47 ans au début des années soixante à 71 ans aujourd'hui** (72,5 ans pour les femmes contre 68,5 ans pour les hommes), **soit un gain moyen de plus de deux trimestres par an durant le demi-siècle passé.**

Il en a été de même pour la mortalité infantile qui a baissé à un rythme très rapide, passant de 149 pour 1000 naissances vivantes (170 ‰ en milieu rural et 100 ‰ en milieu urbain) en 1962 à 47,9 ‰ en 2004 (56,7‰ en milieu rural et 38,6 ‰ en milieu urbain). L'amélioration de l'infrastructure sanitaire et les campagnes de vaccination des enfants en bas âge contre les maladies de l'enfance (tuberculose, diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite et rougeole) ont joué un rôle primordial dans cette baisse.

La chute de la fécondité

La deuxième phase de la transition démographique a été enclenchée par la baisse de la fécondité. Entamée avec un certain retard par rapport à la mortalité (vers la fin des années 1970 et le début des années 1980), la chute de la fécondité au Maroc a été, à l'image des autres pays du Maghreb, l'une des plus rapides au monde. Le Maroc n'a, en effet, mis que 20 ans pour parvenir à des résultats quasi-similaires à ceux obtenus en cinquante ans par certains pays d'Asie. La fécondité atteint aujourd'hui des niveaux qui tendent vers celui du remplacement des générations, comme cela est déjà le cas pour le milieu urbain. Certes, **l'indice synthétique de fécondité, qui mesure l'intensité de la fécondité des femmes, est passé de 7 enfants par femme en 1962 à 2,5 en 2004** (2,1 en milieu urbain et 3 en milieu rural).

Il est dès lors clair que **le comportement procréateur des femmes marocaines** qui a connu une transformation profonde durant les 50 dernières années, explique en grande partie le changement du régime de fécondité et, par conséquent, la transition démographique d'ensemble. Ce changement peut aussi être considéré comme le reflet d'une certaine émancipation des femmes, rurales comme urbaines, par rapport à la fonction reproductive dans laquelle elles étaient confinées des siècles durant. Ce nouveau comportement procréateur s'est généralisé à mesure que se sont généralisées **les pratiques contraceptives**. Estimée à seulement 8% dans les années soixante, la proportion de femmes qui utilisent des moyens contraceptifs dépasse aujourd'hui les 60%. Déterminé largement par le niveau d'instruction, le taux de prévalence contraceptive est aussi légèrement plus élevé dans les villes que dans les campagnes (66 % contre 60 %).

La nuptialité, de plus en plus tardive, constitue ainsi l'un des facteurs principaux du changement du comportement procréateur des femmes marocaines. Le recul de l'âge au premier mariage, chez les femmes comme chez les hommes, durant les 50 dernières années, figure parmi les changements les plus remarquables au sein de la société marocaine : **l'âge moyen au premier mariage, qui était de 24 ans pour les hommes et de 17,5 ans pour les femmes en 1960, est aujourd'hui de 31,2 ans pour les hommes et de 26,3 ans pour les femmes.** Le taux de célibat des femmes âgées de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans est aujourd'hui respectivement de 61% et de 41%, alors qu'il ne s'élevait en 1960 qu'à 6% et 2,3%. **Pour les hommes,**

aujourd'hui, 9 jeunes sur 10 de la tranche 20 à 24 ans, et près de 7 sur 10 pour celle des 25 à 29ans, sont célibataires. Il y a un peu plus de 40 ans, ces rapports n'étaient que de l'ordre de 6 sur 10 pour le premier groupe d'âge et d'un peu plus de 2 sur 10 pour le deuxième. C'est dire à quel point ces changements au niveau de la nuptialité pourraient influencer la variable de fécondité, sans parler de leurs implications sociales et sociétales. **Cette tendance se confirmant, la transition démographique ne fera que se poursuivre, vraisemblablement à long terme.**

S'agissant **des autres déterminants et motivations du changement du régime de fécondité**, plusieurs facteurs semblent intervenir concomitamment : l'amélioration du niveau de vie et du niveau d'instruction des femmes, le planning familial, la maîtrise de la mortalité infantile, etc.

Sur le plan des politiques publiques, il y a lieu de souligner la prise de conscience précoce chez les décideurs de la nécessité de maîtriser la variable démographique (d'aucuns parlaient d'« explosion démographique » ou de « péril démographique »). Trois événements historiques illustrent cette prise de conscience : le Mémoire Royal, rendu public en avril 1965, soumettant au gouvernement, aux partis politiques et aux organisations syndicales un programme d'action visant à mettre en pratique le contrôle des naissances ; la signature par Sa Majesté le Roi Hassan II, en 1966, de la déclaration des chefs d'Etat sur la population ; la création, la même année, de la Commission Supérieure et des Commissions Locales de la Population. Des décisions cruciales ont été prises permettant ainsi l'adoption d'un programme de planification familiale en abrogeant la loi interdisant la propagande anticonceptionnelle (Décret de juillet 1967). En outre, les différents Plans de développement économique et social adoptés au Maroc au cours des quatre dernières décennies n'ont pas manqué de soulever la question de la croissance démographique et de plaider plus directement en faveur d'une politique de population à même de réduire la croissance démographique du pays (Plan 1965-67, Plan 1968-72).

D'autres facteurs sont intervenus en toile de fond pour retarder les mariages ou pour rationaliser le nombre d'enfants. La scolarisation, le prolongement de la période des études et l'entrée sur le marché du travail sont des manifestations directes d'une amélioration du statut de la femme qui a eu un effet net sur le recul de l'âge au mariage et sur le comportement procréateur des couples. Le durcissement des conditions économiques et sociales (chômage, logement, ...) constitue un autre facteur non moins décisif.

Par ailleurs, il faut noter que le débat public sur la question démographique n'a pas été marqué, comme ce fut le cas dans beaucoup de pays, par des crispations idéologiques et politiques tranchées. Sans être absente du débat public, la démographie n'a pas constitué, malgré son caractère crucial pour le développement économique et social du pays, un sujet majeur de polarisation pour les acteurs politiques et la société civile

Conséquences de ces changements sur la structure des âges

Si les dynamiques démographiques passées et actuelles intéressent le présent, elles sont également redoutables pour l'avenir, de par leur lourdeur et de par les phénomènes démographiques et sociaux nouveaux dont elles sont porteuses. C'est ainsi que la modification de la structure par âge de la population est l'une des implications profondes et critiques de la transition démographique. Des problématiques fondamentales, telles que l'éducation, l'emploi, l'épargne, les dépenses publiques, la santé, la protection sociale et l'aménagement du territoire, en dépendent très étroitement et de manière durable.

Conséquence de la croissance démographique assez rapide durant les deux premières décennies de l'Indépendance, **le profil démographique par âge de la population marocaine** se caractérise aujourd'hui encore par sa jeunesse et par la croissance des

tranches en âge d'activité. La part des moins de 15 ans atteint actuellement les 30%, tandis que celle des 15-59 ans s'élève à plus de 62%. Quant à la proportion des personnes âgées, il y a lieu de remarquer sa relative stabilité sur les 50 dernières années, s'établissant aujourd'hui à 8%. Si cette jeunesse de la population a constitué un potentiel humain considérable, elle a néanmoins imposé des défis quantitatifs aux diverses politiques publiques, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi. Cependant, les effets de la transition amorcée ces 30 dernières années sont surtout porteurs d'enjeux pour le futur.

Une fenêtre démographique jusqu'à 2015

Le rapport entre inactifs et population en âge actif, dit taux de dépendance démographique, renseigne sur la charge ou l'opportunité qu'induit une structure des âges en matière de développement. Cet indicateur clé de la transition démographique a amorcé une tendance à la baisse qui devrait se poursuivre jusqu'à 2015. Il résume, en fait, trois conséquences majeures déjà perceptibles :

- la diminution de la part des moins de 15 ans ;
- l'expansion extraordinaire de la part des 15-59 ans, avec une décélération à partir de 2015 ;
- le vieillissement, plus important, de la population.

Cette **baisse du rapport de dépendance** est limitée dans le temps. La période qui lui correspond est qualifiée de « **fenêtre d'opportunité démographique** » qu'il s'agit de transformer en « dividende démographique », comme cela fut le cas dans plusieurs pays notamment en Asie.

L'enjeu de cette fenêtre d'opportunité démographique est capital pour notre pays qui devrait en tirer pleinement profit, en mettant au travail les cohortes de jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi. Si tel n'est pas le cas, la population marocaine vieillira inéluctablement à un rythme plus rapide que sa capacité à créer de la richesse. En effet, la population âgée de 60 ans et plus va commencer à augmenter sensiblement à partir de 2015-2020 (les nombreuses cohortes nées en 1955-1960 arrivant toutes à l'âge de la retraite). Au-delà de cet horizon, le pays va connaître un processus de vieillissement accéléré et le rapport de dépendance actifs/inactifs se dégradera singulièrement. Le Maroc ne vieillira pas seulement par la base (suite à la réduction des générations jeunes), mais également par le sommet (suite à un allongement de l'espérance de vie).

2.3. L'urbanisation et la dynamique des villes

Au début du siècle passé, le Maroc était encore caractérisé par un taux d'urbanisation relativement faible, qui ne dépassait guère 8%. Le premier recensement de 1960 estimait le taux d'urbanisation à environ 29%, contre 55,1% en 2004 ; ceci est le résultat du croît naturel de la population citadine et, principalement, de la dynamique migratoire des campagnes vers les villes et des reclassements administratifs qui ont étendu les périmètres urbains des villes ou promu des centres ruraux au statut urbain. Ainsi, la population urbaine, qui ne dépassait pas 3,4 millions en 1960, a presque quintuplé pour s'établir à 16,5 millions en 2004.

L'analyse comparative montre cependant que le rythme d'urbanisation au Maroc, certes plus élevé que celui de la croissance démographique elle-même, est resté relativement modéré. En plus, et comme souligné plus haut, l'urbanisation s'est déroulée sans que le monde rural ne voie sa population, en nombre absolue, se ralentir de manière prononcée ou décliner, bien au contraire.

La multiplication des villes et des centres urbains est une réalité qui se confirme au Maroc, avec des rythmes différenciés selon les régions du Royaume et une concentration sur le littoral. En 1960, le Maroc comptait 112 villes, dont 11 grandes villes et moyennes (plus de 50 000 habitants). En 2004, ce nombre dépasse les 350 villes, dont 54 ont une taille de plus 50 000 habitants. La population urbaine marocaine se concentre dans ces dernières. Cette catégorie de villes qui représente, aujourd'hui, 15 % de l'ensemble des localités urbaines marocaines abrite, à elle seule, près de 8 citadins sur 10. La chaîne urbaine atlantique regroupe 14 villes, dont une agglomération de presque 3 millions d'habitants qui est celle de Casablanca ; trois villes d'un peu plus de 500 000 habitants (Rabat, Salé et Tanger) et enfin 9 villes d'un peu plus de 100 000 habitants.

Dynamique des villes au Maroc

Taille des villes	Nombre		Poids démographique (%)	
	1960	2004	1960	2004
100 000 et plus	8	26	64,6	66,7
50 000 à 100 000	3	28	7,1	11,8
20 000 à 50 000	12	60	11,5	11,3
Moins de 20 000	89	238	16,8	10,3
Total	112	352	100,0	100,0

La dynamique urbaine au Maroc, processus historique appelé à se poursuivre, pose ainsi plusieurs questions de fond en termes d'aménagement du territoire, d'organisation des activités productives et de compétitivité. Cette question est d'autant plus cruciale que l'émergence de grands pôles urbains constitue aujourd'hui, avec la mondialisation, un critère déterminant d'attractivité et que **nos grandes villes affichent une tendance à la saturation.** Les deux grandes villes du Royaume, qui attiraient dans le passé d'importants contingents de migrants ruraux, affichent des taux d'accroissement global faibles : 0,8% pour Casablanca et 0,1% pour Rabat. Cette saturation s'est effectuée au profit de villes satellites, ce qui pose la question de l'intégration des différentes fonctions urbaines de ces villes et des métropoles (questions abordées au chapitre 6 du présent Rapport).

La migration rurale a été un facteur et un corrélat de la dynamique urbaine. Depuis le début du siècle, les campagnes n'ont cessé de perdre de leur population en faveur des villes. Partant d'environ 8.000 personnes annuellement au début du siècle dernier, le solde migratoire a connu une augmentation progressive, passant à 45.000 annuellement entre 1952 et 1960 et à 106.000 personnes par an entre 1994 et 2004. **La sécheresse,** couplée à un **sous-équipement patent du monde rural,** a été un des facteurs déterminants de la migration vers les villes et les centres urbains.

Cependant, selon des études réalisées par le CERED, la migration rurale n'expliquerait que 34 à 40% seulement de la croissance urbaine. Ce constat pousse à **tempérer la thèse de l'exode rural massif,** phénomène que le Maroc n'a pas connu durant son passé récent. Mais tout pousse également à redouter un tel phénomène à l'avenir au regard des mutations que devra connaître l'agriculture marocaine, sous les effets conjugués de la sécheresse et de la libéralisation du commerce des produits agricoles. Dans le contexte économique et social actuel, **une aggravation de l'exode rural** risque de compromettre la compétitivité des villes et d'accentuer la pauvreté urbaine et périurbaine. L'avenir du monde rural est ainsi une question d'ordre stratégique qui se dégage de la lecture spatiale de la démographie nationale. Il ne saurait être envisagé qu'en rapport avec celui des villes, d'autant plus que les expériences étrangères indiquent que c'est dans les villes que se jouera le sort du développement des pays.

Par ailleurs, l'expérience historique montre aussi que l'urbanisation, outre le transfert du réservoir du potentiel humain vers les villes, constitue un vecteur puissant de transformation sociale et de développement humain. **En s'urbanisant, la société marocaine s'est ouverte à de nouvelles valeurs et connaît de multiples mutations.**

3. UNE SOCIÉTÉ QUI CONNAÎT DES MUTATIONS PROFONDES

Tout ce qui traverse la société marocaine, comme valeurs et normes, comportements et pratiques, acteurs et énergies internes, fait partie intégrante du potentiel humain du pays, et plus précisément sa composante qualitative (« capital social »).

La dynamique interne de la société marocaine connaît des mutations profondes.

C'est une société qui s'urbanise et dont les modes de vie changent ; une société qui connaît des changements notables sur le plan de la structure familiale et de la participation féminine, une société qui développe de nouveaux canaux d'expression et qui connaît l'émergence de nouveaux acteurs et une transformation de ses registres de valeurs. Si la géographie et l'histoire spécifiques du pays ont contribué à façonner progressivement le socle identitaire du peuple marocain, c'est le contact avec la colonisation qui a initié le grand tournant dans les mutations que connaît la société marocaine depuis plusieurs décennies.

3.1. Le changement des modes de vie et la diversification des « occupations sociales »

Même s'il a évolué à un rythme inférieur à celui d'autres nations, le niveau de vie moyen des Marocains a progressé de manière régulière depuis l'Indépendance. En témoignent les Enquêtes nationales sur le niveau de vie des ménages, mais aussi les différents changements observables au niveau des modes de consommation, de mobilité, de logement et de pratiques sociales en général.

En termes de consommation totale des ménages, une amélioration du niveau des dépenses par tête ainsi qu'un changement dans la structure de ces dépenses ont été enregistrés. En effet, et sans inclure les pratiques encore présentes d'autoconsommation, de production domestique et d'échanges non monétarisés, la dépense moyenne par tête s'est inscrite à la hausse (en l'absence de données sur les revenus, le niveau de vie des ménages reste approché indirectement par le volume de leurs dépenses). Cette évolution a toutefois été atténuée par l'érosion qu'a connue le pouvoir d'achat des familles marocaines pendant certaines périodes d'inflation. Elle est restée tributaire des performances agricoles surtout en milieu rural. La société marocaine est également traversée par une progression des inégalités, en termes de niveau de vie, entre catégories de ménages, entre hommes et femmes, mais surtout entre villes et campagnes.

Un signe non négligeable de l'évolution du niveau de vie, et surtout des modes de vie, a été la modification, même relative, de la structure des dépenses des Marocains. La proportion de la dépense alimentaire s'y est aujourd'hui réduite, alors que les biens alimentaires étaient prépondérants dans le panier de consommation dans les années 60. Les autres dépenses relatives à l'équipement et aux loisirs commencent à prendre un poids significatif. Couplée au développement de la scolarisation, l'amélioration générale du niveau de vie a permis à la société, surtout dans les villes, de s'installer dans un certain consumérisme. L'alimentation, l'hygiène, l'habillement, la mobilité, le logement... sont autant d'aspects de la vie sociale qui ont subi des transformations profondes. Mais ce sont aussi autant d'espaces qui expliquent, ou dans lesquels s'exprime une certaine dualité de la société marocaine ; une dualité perceptible entre groupes ou qui est vécue à

l'intérieur des mêmes groupes, voire à des niveaux individuels quand il s'agit des valeurs et des comportements.

Le changement a concerné également les formes du travail et les « occupations sociales » en général. Beaucoup de métiers ont basculé dans les secteurs modernes de l'économie. Parallèlement, le salariat, forme moderne du travail introduite avec le Protectorat, a continué à se développer, même si sa base s'est vite essoufflée, affichant aujourd'hui une stagnation, voire un recul. **Les difficultés de l'économie à assumer la démographie ont progressivement nourri le secteur informel** (l'emploi informel représenterait aujourd'hui près de 40% de l'emploi total non agricole) **et maintenu les formes de sous-emploi dans les campagnes. Le sous-emploi et l'informellisation des activités ont servi, certes, d'agents de régulation sociale et de soupapes en périodes de crise, mais ils ont néanmoins impacté l'économie, le fonctionnement de la société et les stratégies des individus et des groupes.**

3.2. Les mutations de la famille et la participation féminine

Des transformations structurelles de la famille marocaine

La famille marocaine, trame de base et agent de reproduction et de socialisation, a été un champ de grandes transformations durant les 50 dernières années. Celles-ci ont touché autant sa structure que les rapports entre ses membres, bousculant ainsi le modèle familial traditionnel patriarcal, caractérisé par son étendue et par la concentration de l'autorité du père, chef de famille, sur les femmes et les enfants. Certains traits de ce modèle gardent toutefois une certaine continuité. Il en est ainsi de la référence qui est faite à la religion et à la tradition et de l'attachement quasi exclusif à la structure familiale et à l'institution du mariage. L'Enquête Nationale sur les Valeurs (ENV), menée dans le cadre des travaux du présent Rapport, a confirmé le constat que, malgré ces changements, la solidarité familiale en général, tout comme l'importance donnée au lien du mariage, sont toujours fortement valorisées par la grande majorité des marocains.

La famille au Maroc a évolué, d'abord, dans sa structure, devenue plus diversifiée et tendant vers le modèle de famille nucléaire. Les données de l'Enquête Nationale sur la Famille révèlent l'existence de 282 types de ménages à structures complexes, parmi lesquels, 183 se caractérisent par la cohabitation d'au moins trois générations. Ces ménages complexes sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, **la famille nucléaire (composée de deux parents et de un ou plusieurs enfants non mariés) tend à se développer, représentant aujourd'hui plus de 60% de l'ensemble des ménages** (51% en 1982).

L'avenir des familles étendues, au sens de proximité résidentielle et de cohabitation, s'avère d'ores et déjà compromis, à cause notamment des difficultés de la vie quotidienne et du penchant des jeunes couples à l'autonomie résidentielle. Il s'agit ici d'une tendance qui devra s'affirmer à l'avenir, puisqu'elle ne s'est pas encore opérée au Maroc. En effet, en dépit de la régression du nombre d'enfants par femme, la taille moyenne des ménages a continué à progresser jusqu'à la fin des années 1990, passant de 4,8 membres en 1960 à 6 membres en 1995 ; les effets de la croissance démographique antérieure ont continué à peser sur la taille moyenne des ménages. A cet égard, on pourrait se demander si la crise socio-économique et surtout la montée du chômage des jeunes et l'insuffisance des revenus n'auraient pas entraîné un ralentissement de la « décohabitation familiale ».

Cette évolution ne préjuge en rien du sort de la solidarité familiale qui, elle, continue d'exister sous des formes diverses et variées, au-delà des frontières domestiques et notamment en situations de crise. Cependant, quelques constatations au niveau national et l'expérience des pays développés donnent à penser que l'ampleur et les

manifestations de la solidarité familiale s'exposent à des mutations nécessitant, dès à présent, de commencer à mettre en place des mécanismes de protection sociale et de solidarité organisée en services publics, notamment en faveur des enfants victimes de divorces, des seniors vivants seuls et des personnes aux besoins spécifiques. La catégorie des familles monoparentales et celle des familles dont le chef de ménage est une femme font leur apparition dans le champ social marocain. **Les dernières enquêtes indiquent que plus de 20,2% des ménages sont dirigés par une femme ; 8% des ménages sont monoparentaux** (9% en milieu urbain).

Une transformation des rapports internes à la famille

La famille marocaine a aussi évolué sur le plan de ses rapports internes, notamment entre hommes et femmes et entre parents et enfants. En effet, les rapports intergénérationnels au sein de la famille sont en train de changer dans le sens d'une plus grande individualisation et autonomie des adolescents et des jeunes par rapport à leurs parents. En outre, les profils traditionnels des célibataires et des personnes âgées ne sont plus ce qu'ils étaient auparavant et les pratiques de la cohabitation et du mariage relèvent de nouveaux modes d'agencement entre la nouvelle génération et la précédente.

Cette évolution ne se passe pas sans créer des tensions au sein de la famille, du fait d'un certain nombre de phénomènes nouveaux, tels le recul de l'autorité du père et les conflits qui s'en suivent avec les enfants, le travail rémunéré des femmes au sein des couples qui introduit de nouvelles formes de négociation autour des dépenses et le réaménagement des rôles au sein de la famille. Ces tensions s'accompagnent parfois de pathologies sociales, perceptibles à travers la violence contre les enfants ou encore la violence contre les femmes et la propulsion des enfants dans des situations de pauvreté, surtout visibles dans les rues des grandes villes.

Bien que la famille continue à constituer un cadre d'appartenance et de sécurité pour ses membres, on assiste à une évolution vers l'individualisme et à l'émergence de catégories diversifiées et souvent fragiles. C'est le cas notamment des enfants, dont la perception de la valeur strictement économique est en train de régresser et pour lesquels un nouveau statut social est en train de se construire. Il en est également ainsi des adolescents, des femmes célibataires, des femmes chefs de ménages et des personnes âgées. Ces dernières gardent encore leur statut symbolique et souvent un pouvoir de décision ; mais certaines études indiquent que la vieillesse au Maroc serait mieux vécue par l'homme que par la femme.

L'individualisme dans les rapports familiaux ne veut toutefois pas dire l'indépendance complète des individus. En effet, tandis que l'interdépendance matérielle entre parents et enfants va en diminuant, du moins chez les catégories sociales moyennes et supérieures, l'interdépendance affective et émotionnelle résiste, jusqu'à un certain point, aux effets des transformations économiques et sociales. Même les parents, et parfois leurs enfants disposant d'une certaine aisance matérielle préfèrent encore résider à proximité de leurs proches. En même temps, les jeunes, et la société en général, trouvent encore honteux d'emmener leurs vieux dans des hospices (L'Enquête sur les Valeurs montre bien cette résistance). **C'est dire que l'indépendance économique des parents et des enfants n'exclut pas l'interdépendance émotionnelle.** C'est dire, en somme, que la modernisation n'emprunte pas nécessairement une voie unilinéaire et ne débouche pas forcément sur la famille occidentale. **La famille marocaine constitue ainsi une composante essentielle du potentiel humain de notre pays ; elle est encore un réservoir de solidarité.**

Des changements qui redéfinissent les rapports homme/femme

Les changements que connaît la famille marocaine ne sont rendus possibles que grâce à un changement parallèle des rapports entre les sexes, du statut de la femme et de sa participation sociale. Des indices tels que le travail féminin, le comportement matrimonial et la violence domestique en révèlent la nature et la portée.

Mises à part les disparités bien connues entre hommes et femmes en matière d'instruction, d'emploi et de revenu, certaines enquêtes réalisées sur le travail féminin au Maroc montrent l'impact du travail des femmes, hors ou dans le ménage, sur les relations maritales. Le travail de la femme est, pour elle-même, source d'autonomie économique, de considération sociale et d'opportunité de participation à la vie publique. Il est, pour la famille, source de soutien financier et d'ouverture élargie sur son environnement socioculturel. Il constitue un passage obligé pour relever le statut social de la femme et promouvoir son pouvoir de décision. Il constitue, pour l'ensemble de la société, une contribution décisive au développement économique, à la justice et à la cohésion sociales, à la généralisation du bénéfice des libertés et des droits fondamentaux et au progrès global de la démocratie.

Cependant, et loin d'induire une nouvelle division des tâches entre les époux, le travail féminin hors du foyer semble plutôt en reproduire certains aspects traditionnels, dès lors que le travail domestique est toujours perçu comme une activité essentiellement féminine. Il n'est ainsi pas surprenant de remarquer que même les femmes qui intègrent le marché de l'emploi consacrent encore une proportion importante de leur temps au travail au sein de leur foyer. En effet, selon l'Enquête nationale sur le budget temps (1998), 22% du temps des femmes marocaines est consacré aux travaux ménagers et à l'entretien de la famille.

Le comportement matrimonial des Marocains a connu lui aussi des changements notables, à la tête desquels se trouvent la montée progressive du célibat et le changement affectant les pratiques du mariage. Comme cela a été déjà souligné plus haut, la proportion des célibataires au Maroc est passée entre 1960 et 2004 d'environ 20% à 46% pour les hommes et de 17% à 34% pour les femmes. Ce phénomène de célibat, perceptible notamment chez les 25-35 ans, est souvent expliqué par des facteurs économiques, sociaux et culturels, tels que les durées d'études, les délais d'attente d'un emploi stable, la difficulté d'accéder à un logement décent et indépendant, le coût de la dot et des festivités de mariage et, pour certaines jeunes filles, la crainte de tomber dans la situation de divorcée, largement dépréciée par la société.. Soulignons au passage que le célibat, comme le divorce, constituent aujourd'hui deux phénomènes sociaux mal vécus dans notre société, surtout par les femmes dont ils affectent le statut social.

Les pratiques du mariage au Maroc ont aussi connu des transformations décisives. A la différence de leurs ancêtres, les jeunes d'aujourd'hui maîtrisent nettement davantage le choix de leur partenaire, autant que le moment du mariage, et réussissent beaucoup mieux à faire passer leur bonheur individuel avant les exigences de la cohésion groupale, comme l'a souligné une étude du CERED sur la famille à Fès (1991).

Réforme du code du statut personnel

L'ensemble des changements ayant affecté le statut des femmes et le fonctionnement des familles ont été favorisés, par ailleurs, par une modernisation du cadre législatif régissant la sphère familiale, en l'occurrence « le Statut personnel » (la Moudawana). En 2004, et au terme d'un long parcours d'amélioration progressive des droits de la femme, souvent semé de résistances et d'incompréhensions, la famille marocaine a pu disposer d'un nouveau Code qui institue la réciprocité des droits et des devoirs entre les conjoints et qui fonde désormais le rapport conjugal sur l'égalité, le consentement, la concertation et le partage des responsabilités domestiques et familiales. En réorganisant le divorce, en protégeant les droits des enfants et en imposant des restrictions à la polygamie, le nouveau code renforce également le rapport conjugal. La nouvelle Moudawana est le fruit d'un mouvement féminin dynamique, de la vision sage et du courage politique de Sa Majesté Mohammed VI. Un autre long chemin reste cependant à parcourir entre le texte et la pratique.

Le nouveau Code de la Famille

Le Code de la famille repose sur un principe de base, celui de rendre justice à la femme, de consolider la protection de l'enfant et de préserver la dignité de l'homme. La responsabilité est désormais partagée entre homme et femme au sein du foyer. La femme n'est plus assujettie, au même titre que ses enfants, à la protection de l'homme avec qui elle partage désormais cette aptitude de responsabilité. Son statut de mineure, notamment en matière de signature contractuelle de l'acte de mariage, disparaît avec celle de l'habilitation du tuteur. De même, le Code de la famille reconnaît à la femme un statut de citoyenne, répondant en cela à la stipulation de l'article 6 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui reconnaît une égalité en termes de droits et de devoirs.

Le Code s'illustre également par la fixation égale de l'âge au premier mariage (relevé de 15 à 18 ans pour les femmes). La réforme a aussi permis au mineur de 15 ans de choisir le parent en charge de sa garde, en cas de divorce. Dans ce cadre, l'épouse autant que le mari, est habilitée à dissoudre les liens du mariage, sous contrôle judiciaire. En outre, la polygamie est désormais soumise à des conditions très difficiles à réunir.

Par ailleurs, le code de la famille a expurgé de son texte toute connotation sémantique qui assujettirait la femme à un statut dégradant par rapport à l'homme. A ce propos, rappelons que dans l'acception précédente de la Moudawana, son droit à être prise en charge économiquement était notamment justifié par l'obligation de satisfaire à ses besoins primaires (alimentation, soins de santé, habillement), dans l'unique but, clairement stipulé, de récompenser son obéissance. En instaurant les nouveaux tribunaux de la famille, le législateur vise à ce que ces derniers renforcent les droits individuels et la cohésion au sein des familles.

3.3. Les jeunes dans la dynamique du changement

La jeunesse constitue un atout formidable pour le pays et constitue sa chance pour l'avenir. Jamais la conjugaison de l'avenir et de la jeunesse n'a eu une telle signification et une telle portée que celle qu'elle revêt pour le Maroc d'aujourd'hui. Aujourd'hui les moins de 30 ans représentent plus de 60% de la population ; les 15-34 ans 40%.

Au-delà de leur catégorisation statistique, les jeunes représentent un potentiel humain considérable, dont la valorisation constitue un défi crucial pour la collectivité nationale.

Paradoxalement, ce formidable potentiel d'avenir est mal connu en termes sociologiques et culturels. Le déficit de connaissances que le Maroc a accumulé sur sa jeunesse est patent et doit être comblé si l'on veut être à la hauteur des enjeux. Les rares études qui ont été consacrées à la jeunesse mettent notamment en évidence sa désaffection préoccupante vis-à-vis de la politique (après les deux décennies 60 et 70 où une frange de la jeunesse a connu un engouement parfois même excessif en la

matière). On note aussi une certaine prise de distance par rapport au système de valeurs des générations précédentes. La situation et les préoccupations des jeunes ruraux sont souvent différentes de celles des jeunes citadins, l'insuffisance des opportunités et les difficultés que connaît le monde rural ne faisant qu'aggraver ces différences.

De même, malgré les nombreux défauts du système éducatif, la jeunesse marocaine est de plus en plus instruite et de plus en plus qualifiée. Le taux de chômage qui l'affecte aujourd'hui en est d'autant plus choquant et inacceptable. Au-delà du chômage, les problèmes vécus par la jeunesse sont si nombreux et si complexes qu'ils dépassent les compétences de quelques départements ministériels (jeunesse, éducation, sports, culture).

Le Maroc doit aujourd'hui se mettre en harmonie avec sa jeunesse. Le pays se trouve, à cet égard, interpellé par des questions que le temps ne fait qu'accentuer et poser en des termes de plus en plus pressants. D'abord, le maintien d'un certain désintérêt perçu envers les questions des jeunes risque de compromettre le renouvellement de la classe politique et l'émergence de nouveaux leaders ; il risque aussi de pousser ce potentiel entre les mains des extrémismes ou dans les voies de la drogue et de la migration par le bas ("*harragas*") ou par le haut (fuite des cerveaux). Ces trois signaux deviennent aujourd'hui alarmants et appellent des réponses spécifiques fortes.

Partant, l'inclusion de la jeunesse doit être totale et multidimensionnelle : politique, économique, sociale, culturelle et sociétale. Le pays parviendra-t-il à développer des chantiers économiques et sociaux dédiés à cet impératif d'inclusion : dans l'économie du savoir, à travers la culture, les arts et le sport ?

D'autre part, la problématique de la jeunesse et celle de l'emploi ont destin lié ; la cohésion sociale, la stabilité politique du pays et le développement économique et humain en dépendent largement. Comment faire aujourd'hui pour que l'économie marocaine intègre l'offre additionnelle, principalement jeune et de plus en plus nombreuse, qui arrive sur le marché du travail ? Le dynamisme entrepreneurial connaîtra-t-il le sursaut qu'appelle ce grand enjeu à cette époque particulière ?

Enfin, la question de la jeunesse se pose en termes de ses rapports avec la société et de l'attitude de celle-ci envers ses jeunes. En particulier, la société permettrait-elle aux jeunes suffisamment d'espaces d'expression, de diversité et d'innovation ? Aurait-elle suffisamment confiance dans ses jeunes pour qu'ils puissent prendre à bras le corps les chantiers du développement du pays ?

3.4 Le changement social et le rapport à la religion

L'Islam, religion de la quasi-totalité des Marocains, constitue une composante essentielle de leur identité. La religion, aussi bien que son rapport à la société et au changement social, peut être abordée comme une Norme/Valeur ; il s'agira alors de chercher jusqu'à quel point la société correspond à la norme. Une autre approche consiste à prendre la société, à travers l'histoire récente, comme point de départ, et d'analyser ce que les musulmans marocains, individus et groupes, font du religieux. Si la première approche est une affaire normative (qui ne s'inscrit pas dans le cadre de ce rapport), la deuxième est plutôt d'ordre sociologique et anthropologique, visant à saisir l'évolution des expressions de la religion, en relation avec les changements qu'a connus la société marocaine depuis l'Indépendance. Dans la section qui suit, c'est cette deuxième approche qui est retenue.

Par le fait que la religion est imbriquée dans le social, le culturel et le politique, la société marocaine a toujours produit plusieurs expressions du fait religieux dans le respect de l'unité culturelle et politique. On ne peut pas parler uniquement de ses expressions savante et populaire, comme cela a été étayé dans le discours

colonial. Si les interprétations et les adaptations de la religion au début du Maroc indépendant se focalisaient sur des pôles distincts : celui des *fouqaha* traditionnels, celui des tendances salafia appelant à la réforme et liés au mouvement nationaliste, et celui des adeptes du soufisme, elles évoluent aujourd'hui vers d'autres expressions au sein de la société.

La religion constitue d'abord une voie d'accès à la piété et à la spiritualité pour tout musulman, à travers un ensemble de pratiques et de rituels. Elle est aussi une référence culturelle et un marqueur identitaire. Elle s'étend dans la dynamique sociale au politique et parfois à la mobilisation idéologique qui y a recours pour légitimer et revendiquer une position dans l'échiquier politique et celui des débats d'idées. La religion est ainsi au centre des enjeux sociaux et politiques, nationaux et internationaux. La société marocaine n'a pas échappé à ces tendances.

Si la majorité des Marocains continuent à vivre leur islamité en « bons musulmans », une tranche de la jeunesse instruite, qui a profité des acquis de l'éducation, estime qu'elle connaît mieux la religion que ses parents et revendique aujourd'hui le droit de l'aborder autrement, par exemple par le retour aux sources de l'Islam ou par une vision plutôt libérale ou encore par une approche d'intégration du champ religieux dans les institutions de l'Etat. A partir des années 1970, la généralisation relative de la scolarisation a produit des transformations radicales dans le tissu social. La majorité des jeunes adultes nés après l'indépendance sont alphabétisés, alors que leur parents ne le sont pas, ou le sont autrement. Cela a conduit à revisiter la culture des pères, ou à sa reconstitution sur de nouvelles bases et à partir de nouvelles compétences acquises par l'éducation. **C'est ainsi que les études qui ont été réalisées sur les jeunes ont montré que la religion est au centre des enjeux intergénérationnels.**

Le rapport de la société marocaine à la religion n'est pas aujourd'hui étanche à l'impact des influences internationales, aux montées des intégrismes globalisés, ni à l'effet de l'ouverture libérale du marché des produits religieux (livres, cassettes, CD, Sites web, médias télévisuels). C'est ainsi que la politique religieuse nationale et le référentiel de la tradition religieuse local ne demeurent point seuls à œuvrer au niveau de l'encadrement religieux du citoyen. On assiste à une réorganisation du champ religieux qui se traduit par différentes expressions, légitimées parfois par des interprétations de l'Islam.

En effet, la diversité des interprétations autour de la religion, et qui a toujours existé dans la société musulmane, a produit à travers les pays musulmans, et même au-delà de ces pays, une profusion d'interprétations qui ont parfois abouti aux dérives des fatwa, ce qui a poussé les pays occidentaux même à créer des instances représentatives. Au Maroc, si l'institution de « Imarat Al Mouminine » constitue, comme cela a été le cas à travers l'histoire de la dynastie Alaouite, une source de légitimité, elle se présente aujourd'hui comme une institution garante de l'unité culturelle des marocains. Ainsi il œuvre sur le plan conceptuel et pratique à résoudre la problématique de la relation religion/politique.

Il est à souligner que les débats qui se créent autour du rapport de la société à la religion dégagent au moins trois tendances : la première fort majoritaire qui place l'institution de Imarat al Mouminine au centre de l'Etat marocain, la deuxième est une tendance qui consiste à islamiser tous les niveaux de la société en revendiquant une lecture de la religion atemporelle transcendant l'histoire ; et une troisième qui appelle à une sécularisation de la société, seule à même, selon ses tenants, de garantir la liberté des interprétations, corollaire de démocratie et de liberté d'expression. Par delà ces tendances, d'autres voix essaient de nuancer l'une ou l'autre. L'observation des pratiques religieuses des marocains autant que celles des institutions (l'Etat et l'administration) montre que le pays sans renoncer à ses références religieuses est en voie d'intégrer l'institution religieuse dans l'espace public. Ce processus mérite qu'on s'y arrête et

surtout qu'on l'accompagne par un effort d'*ijtihad* pour permettre à la religion de garder sa centralité et d'être un vecteur de progrès et consécration des valeurs universelles de dignité et de liberté de la personne humaine.

3.5. La question de la mobilité sociale

La morphologie de la société marocaine traditionnelle a été profondément bousculée et transformée suite au contact avec la colonisation. Mais, les changements se sont accélérés depuis l'indépendance du pays, à l'image de la stratification sociale : les modes de mobilité sociale ont donné lieu à l'émergence de nouvelles élites et de nouvelles couches moyennes et à la réorganisation des solidarités.

De nouvelles couches sociales

Tout en maintenant, voire en renforçant, les structures sociopolitiques traditionnelles, marquées par des hiérarchies de droits ou de pouvoirs (Caïds, A'yan, Chorfa, 'Ulama...), le Protectorat a contribué, à travers de nouvelles activités économiques, en milieu urbain, dans les mines, l'industrie et les fermes de colonisation, à l'apparition de nouvelles formes de différenciation et de stratification, engendrant de nouvelles couches sociales.

Ce changement s'est effectué principalement dans la société urbaine, d'abord par l'apparition d'un salariat nourri par la migration rurale, ensuite par la création progressive de couches moyennes issues de l'instruction moderne et des nouveaux secteurs de l'économie et, surtout, de l'administration. Dans l'espace urbain, se dessine la nouvelle configuration sociale : Médinas, villes nouvelles et bidonvilles ont constitué des espaces sur lesquels se sont greffées des catégories sociales diverses.

En milieu rural, l'architecture sociale demeura longtemps basée sur la tribu, dans laquelle se trouve une multitude de détenteurs locaux de pouvoirs et de chefferies, allant des petits amghars aux grands Caïds, comme ceux de l'Atlas. Le Protectorat fit le choix d'opérer à travers les structures et les hiérarchies existantes (caïdat, jma'a, 'orf, zawya, ...). Cependant, les structures sociales rurales n'échapperont pas à la dynamique de changement, relativement plus lente qu'en ville, à travers la colonisation des terres, le contact avec les colons, le travail salarial (même occasionnel) dans les fermes, l'introduction de nouveaux biens de consommation et moyens de production et la monétarisation graduelle des échanges.

Le recul du rôle institutionnel et social de la tribu a constitué un des grands changements que le Maroc a connus depuis son indépendance. Ce recul est différencié selon les régions et n'aboutit pas encore à la disparition totale des fonctions politiques et de solidarité de l'institution tribale.

Une mobilité sociale facilitée par l'administration, l'éducation et l'économie

Au cours des premières décennies de l'Indépendance, la société marocaine a connu de nouveaux modes de mobilité sociale, conséquence de la dynamique enclenchée au temps du Protectorat et du développement de l'administration et de nouveaux secteurs de l'économie. En outre, la mobilité spatiale, phénomène lié à l'attrait que représente la ville pour les ruraux et au manque d'opportunités dans les campagnes, a été également vécue comme une sorte de mobilité sociale.

Si durant le Protectorat, les rouages essentiels de l'économie furent contrôlés par les étrangers et l'accès des marocains aux nouveaux statuts et fonctions d'élite, y compris la fonction publique, demeura fort restreint (comme en témoigne le nombre limité de fils de

notables qui ont pu recevoir une instruction et rejoindre de telles élites), avec l'Indépendance, l'Etat est peu à peu devenu une source principale d'opportunités, de mobilité et d'ascension sociales, en tant que pourvoyeur d'éducation, d'emplois, de capitaux, de fonds fonciers, de marchés publics, de licences diverses, etc. Le développement de l'administration et des services publics a été un véritable générateur des élites actuelles et notamment des nouvelles couches moyennes. Par exemple, les effectifs du personnel de l'Etat ont connu une croissance rapide : de 32 000 en 1954, parmi lesquels beaucoup d'étrangers, ils sont estimés en 2002 à 679 638, tous marocains, soit une multiplication par plus de 21 en un demi siècle.

Jusqu'au début des années 1980, l'éducation a été un facteur majeur de mobilité sociale, procurant l'accès des diplômés aux nombreuses opportunités d'emplois dans le secteur privé et, surtout, dans le secteur public. Partant, elle a permis à ses bénéficiaires d'améliorer leur niveau de vie et, le cas échéant, d'accéder aux cercles de décision. Comme cela va être abordé plus loin, le système éducatif national a pu, malgré les difficultés qui ont jalonné son histoire, procurer à l'administration et à l'économie marocaines des cadres qui ont assuré la relève et contribué au développement et à la gestion du pays.

La mobilité et l'ascension sociales ne se sont pas uniquement opérées par le biais de ces trois canaux principaux que sont l'école, l'administration et l'économie formelle. Plusieurs autres leviers ont été utilisés, tels que l'économie informelle et l'émigration. Mais, le revers de la course à la mobilité et à l'ascension sociales se reflète dans l'étendue du commerce illicite, de la contrebande et des réseaux corporatistes et clientélistes. **La mobilité sociale reste toutefois un des thèmes les moins appréhendés par les statistiques et les sciences sociales au Maroc, demeurant ainsi un véritable champ pour la recherche à l'avenir. Il en est de même de la question centrale de la classe moyenne.**

Le rôle crucial des couches moyennes

Une des conséquences les plus importantes de cette mobilité sociale est la formation de couches moyennes, souvent présentées comme un potentiel déterminant en matière de développement économique et social, de démocratisation et de dynamisme social en général. Ces rôles de la classe moyenne sont cependant difficiles à appréhender dans le cas du Maroc, d'autant plus que cette classe reste encore une série de couches ou de strates mal identifiées. Elle se définit principalement par défaut et de manière résiduelle : sont considérées comme couches moyennes de la société toutes celles qui n'appartiennent ni à l'élite supérieure ni aux pauvres et aux vulnérables. Certaines estimations la situent à 44,2% de la population en comparaison aux couches pauvres et vulnérables (47,3%) et aux couches supérieures (la bourgeoisie d'affaires, l'élite politique et l'élite du savoir-faire moderne : 8,5%).

La formation des couches moyennes doit beaucoup aux mesures prises au lendemain de l'indépendance. En effet, la marocanisation des cadres, associée à des recrutements massifs de fonctionnaires, la distribution des terres de colonisation, la marocanisation, le lancement de grands travaux et de projets industriels publics ont facilité la mobilité sociale au cours des années 60 et jusqu'au milieu des années 70. Au cours des décennies 70 et 80, le secteur privé, particulièrement le secteur des services, a fait largement appel à des cadres moyens et, dans une moindre mesure, à des cadres supérieurs. Cette demande, conjuguée à celle de l'administration publique qui continuait à recruter, notamment dans les secteurs sociaux, a permis à l'éducation de jouer son rôle d'ascenseur social donnant aux couches moyennes leur morphologie actuelle. **Il est difficile, néanmoins, d'affirmer que ces couches représentent une classe homogène, ayant une conscience d'appartenance commune et un système de valeurs et de comportements uniformes.** Il s'agirait davantage d'une nébuleuse qui regroupe un large spectre de catégories socioprofessionnelles dont les conditions sociales

et le mode de vie sont variables : cadres, professions libérales, fonctionnaires et cadres moyens, commerçants, petits et moyens entrepreneurs, agriculteurs, artisans, prestataires de services, etc.

Si le rôle des couches moyennes est sans doute crucial, il demeure cependant difficile, dans l'état actuel des connaissances sociologiques, d'en rendre compte de manière rigoureuse. Certaines interviennent en tant que locomotive de la société, vecteur de modernité et des valeurs de progrès, amortisseur social et espace efficace de solidarité. D'autres paraissent plutôt conservatrices et passéistes, réticentes à toute adaptation aux mutations technologiques et socioculturelles, voire sensibles aux appels extrémistes. Mais le poids sociopolitique de ces couches, dans leur ensemble, est attesté par leur présence dans les circuits administratifs et la bureaucratie (majorité de fonctionnaires), le secteur de l'éducation et de la formation des nouvelles générations (majorité d'instituteurs et d'enseignants), le secteur des médias qui contribuent la façonnage de l'opinion, à la tête de nombreuses PME du pays, et enfin, dans les formations politiques et dans les organisations syndicales et professionnelles.

Partant de nos retards en matière de développement humain et connaissant, par ailleurs, le rôle d'avant-garde et de moteur qu'a joué la classe moyenne dans le développement de beaucoup de pays, on est aujourd'hui en droit de se demander si notre classe moyenne s'est suffisamment élargie pour jouer pleinement ses rôles en matière de développement économique, social et politique du pays ; ou bien si elle a failli dans ce rôle stratégique en ne réussissant pas à tirer la société vers le haut, à cause notamment d'un conservatisme qui l'aurait caractérisée. Chacune de ces deux thèses peut paraître plausible jusqu'à un certain point. En outre, on peut penser que l'Etat n'a pas réussi à mobiliser massivement les couches moyennes et à en faire un partenaire largement actif et suffisamment innovant dans la stratégie du développement. En tout état de cause, de nombreuses expériences montrent que cette classe devrait être hissée au rang d'acteur critique et de cible privilégiée des politiques de développement, ce qui est déjà en ébauche, à travers les récentes politiques publiques en faveur de la promotion des PME, par exemple, ou encore à travers les mesures d'extension de la protection sociale.

Même en l'absence de données chiffrées, plusieurs analyses attirent l'attention aujourd'hui sur le phénomène de paupérisation qui touche certains pans des couches moyennes au Maroc. En témoigne, en particulier, le transfert de la pauvreté et du chômage qui s'opère par des mécanismes divers vers les catégories les moins bien loties de cette classe. Aujourd'hui, avec la crise de l'école, l'essoufflement du recrutement dans l'administration et l'incapacité du secteur privé à prendre le relais à l'échelle requise, l'ascenseur social semble connaître un blocage qui aggrave ainsi la perception des inégalités et fragilise la cohésion sociale. **Cette question est à mettre, par ailleurs, en perspective avec le délitement amorcé des solidarités traditionnelles.** En effet, le capital latent de solidarité qui caractérisait la famille et la société marocaines tend aujourd'hui à s'affaiblir sous l'effet du changement social, de l'évolution économique et de la montée de l'individualisme. Bien que la famille, par nécessité économique, demeure un refuge pour les jeunes, l'image des réseaux familiaux traditionnels, producteurs de valeurs de solidarités et de sécurité pour les individus, n'est plus aujourd'hui aussi forte que par le passé.

3.6. L'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux canaux d'expression sociale

Devant l'insuffisance des solidarités institutionnelles par rapport à l'ampleur des besoins sociaux, on a assisté à l'émergence de nouvelles formes de solidarité portées par de nouveaux types d'acteurs qui animent aujourd'hui le vaste spectre de la société civile du pays. Celle-ci ne se réduit d'ailleurs pas aux seuls acteurs opérant dans les domaines de l'action de solidarité sociale directe, mais comprend aussi de nombreuses associations de débat, de plaidoyer et de revendication.

La société civile impacte aujourd'hui le fonctionnement de toute la société marocaine et s'impose comme acteur central du développement humain. Il en est de même, particulièrement, des autres acteurs nouveaux et des autres groupes sociaux qui s'affirment : acteurs locaux, mouvements des femmes, jeunes, etc. Couplés au développement des médias, sur lequel ils s'appuient, ces divers acteurs constituent aussi de nouveaux canaux d'expression sociale.

Emergence et développement de la société civile

Le Maroc, qui dispose depuis 1958 d'un Code des associations, a vu l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs non gouvernementaux et non partisans a émergé au sein de la vie associative marocaine, dans les années 1980 et plus nettement à partir des années 1990. Ces nouveaux acteurs se sont montrés capables de contribuer, de façon concrète et souvent efficace, à l'effort de développement et à la démocratisation du débat public dans le pays. Pour ce faire, ils ont su mettre à profit le climat de décrispation politique et l'élargissement des sphères de liberté pour investir l'espace du débat et de l'action publiques, touchant à d'importantes questions d'ordres social, économique, politique, éthique, culturel, civique, humanitaire et environnemental.

En effet, l'accentuation de la demande sociale, la remise en cause implicite et explicite du monopole étatique de la gestion de plusieurs secteurs économiques et sociaux et les changements qui caractérisent la conduite des politiques publiques ont été autant de facteurs qui ont favorisé un essor et un dynamisme de la société civile, sans précédent dans le pays. On compte ainsi aujourd'hui plus de 30.000 associations à travers le pays.

Cependant, il convient de noter que, jusqu'à une période récente, les rapports du mouvement associatif à l'Etat étaient marqués par une méfiance mutuelle que seule l'ouverture du pays à la démocratie a pu dépasser. Ainsi, selon les époques, les initiatives du tissu associatif ont été encouragées, ou simplement tolérées, et parfois même empêchées. Les autorités publiques, au lendemain de l'indépendance et au temps de la conflictualité politique, ont nourri une certaine méfiance envers les corps intermédiaires.

Ces corps intermédiaires, dont le mouvement associatif constitue une composante importante, étaient alors considérés, à certains moments - d'ailleurs limités-, soit comme des facteurs de troubles, soit comme des germes de puissances rivales, soit encore, comme des groupes de pression susceptibles de pervertir le sens de l'action de l'Etat. C'est pourquoi il n'est pas un hasard que le renouveau des associations ait d'abord revêtu un caractère culturel, plus ou moins ethnique ou régional, souvent parrainé par des notabilités officielles.

Le mouvement associatif aura pris des années pour se doter du profil et du dynamisme qui le caractérisent à présent et pour qu'il obtienne la large et pleine reconnaissance dont il jouit aujourd'hui au Maroc. Mais, l'émergence de la société civile a aussi des côtés qui suscitent des interrogations légitimes : Comment asseoir un partenariat constructif entre elle et les pouvoirs publics, sans pour autant diluer les responsabilités propres de l'Etat ? **Comment prévenir que l'attrait du mouvement associatif ne pousse trop de personnes de valeur, et surtout de jeunes, à s'y enfermer, au détriment de leur participation à la non moins importante vie politique du pays, au risque d'un appauvrissement de l'encadrement et de l'action démocratiques ?** Comment dissuader les tentations d'instrumentaliser certains pans de la société civile à des fins étroitement idéologiques, sectaires, voire extrémistes ? Ces risques, bien réels, interpellent aussi bien les pouvoirs publics, les partis politiques que les leaders de la société civile elle-même.

Dans la pratique, et quelle que soit leur nature (associations de plaidoyer, associations culturelles, associations professionnelles, associations de développement, associations de bienfaisance, etc.) plusieurs traits communs caractérisent ces groupements dans l'ensemble : un essor et un renouveau, une tendance à la coopération au sein de réseaux (réseautage), un sens du service au public et de l'intérêt général. La société civile marocaine s'est vite affirmée comme une composante essentielle du capital social et du potentiel humain du pays et a fait preuve de capacités d'innovation remarquables en matière de gouvernance et de développement.

Le mouvement des femmes

La réforme de la Moudawana et, plus récemment, la décision royale de réformer le Code de la nationalité (droit des enfants nés de mère marocaine à acquérir automatiquement la nationalité de leur mère), décision annoncée lors du discours du Trône du 30 juillet 2005, constituent des gages bien réels et symboliquement très forts à l'endroit des femmes de ce pays. Leur portée institutionnelle va au-delà du cadre juridique pour affirmer un choix sociétal et une adhésion de conviction à l'un des principes fondamentaux du développement humain. L'acquis de la femme marocaine est exemplaire dans le concert des pays arabomusulmans. Il est le couronnement de l'action soutenue d'un mouvement des femmes dynamique, militant et persévérant, et qui a joué un rôle fondamental dans l'élargissement de la participation citoyenne, dans l'émancipation politique de la société civile et dans la participation au débat démocratique sur des sujets qui concernent, certes la condition féminine, mais qui à beaucoup d'égards, la transcendent pour rejoindre le débat général sur les droits, les libertés et l'égalité des chances.

Le mouvement des femmes a ainsi été à la fois le produit de l'ouverture politique et démocratique et l'un de ses principaux acteurs. Résultat d'un long processus d'évolution et d'enracinement, il a pu devancer les perceptions dominantes et la société. Durant les 50 dernières années de cette évolution, on peut y discerner trois périodes importantes: d'abord, la période post-indépendance durant laquelle le champ d'action du mouvement des femmes s'inscrivait dans le cadre élaboré par le réformisme marocain de l'époque et la participation des femmes à la sphère publique s'opérait à travers des organisations officielles, partisans ou syndicales. ensuite, la période débutant dans la deuxième moitié de la décennie 1970 et durant laquelle s'ébauche les prémices d'une réouverture politique au Maroc, alors qu'au niveau international, la décennie de la femme est décrétée par les Nations Unies (1976-1985) et la Convention pour la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard de femmes est adoptée (CEDAW 1979), soit donc une phase cruciale pour le mouvement des femmes.

Enfin, la période débutant au milieu des années 80 et qui allait connaître l'intensification de la réflexion et du débat public sur la condition féminine, y compris la prolifération d'écrits dus à des femmes sur la question. On y assiste à l'émergence de l'individualité féminine et à l'apparition de nouvelles associations féminines, en tant que structures organisationnelles et idéologiques autonomes et parfois spécialisées. Celles-ci sont ainsi parvenues à rompre avec des décennies de subordination ou de dépendance envers diverses instances politiques. Au cours des années 1990, avec le premier amendement de la Moudawana (1993) et, ensuite, dans le sillage des débats sur le Plan d'action pour l'intégration des femmes au développement (1999/2000), plusieurs autres organisations féminines ont été créées, renforçant ainsi l'autonomisation, le pluralisme et la diversité du mouvement, tout en élargissant son implantation géographique.

Le mouvement des femmes anime aujourd'hui le débat démocratique au Maroc et participe à l'émergence de nouvelles élites féminines et à la prospection de nouveaux espaces de libération et de participation du potentiel que représente

la femme marocaine. Il est important de souligner, à cet égard, que l'une des contributions les plus remarquables du mouvement pour les droits des femmes a été de faire de certains sujets, considérés dans le passé comme des tabous ou comme faisant partie de la sphère privée, des questions éminemment politiques. Parmi elles, on citera, à titre d'exemples, le statut des mères célibataires, le travail domestique des petites filles, la violence à l'égard des femmes et, plus particulièrement, la violence conjugale et le harcèlement sexuel qui viennent d'être incriminés par le nouveau Code du travail et par la révision partielle du Code pénal intervenue en 2003. En insérant ces questions dans l'agenda politique et social du Maroc actuel, le mouvement pour les droits de la femme a aussi constitué un levier important de clarification idéologique et politique et d'élargissement des espaces du débat public. Il en est ainsi de même, désormais, pour les questions relatives à l'égalité de traitement en matière de travail et d'initiative économique et la question relative à la représentation politique.

Cependant, le mouvement féminin marocain devrait être conforté dans son rôle de force de proposition pour l'amélioration de la condition des femmes, pour atténuer les risques de la récupération politicienne ou extrémiste ou de la reproduction des modèles et des pratiques non démocratiques qui pourraient fragiliser les différents types d'organisations de la société civile.

4. TRANSFORMATION DU SYSTEME DES VALEURS

Le système de valeurs des Marocains a souvent fait l'objet de caractérisations divergentes, oscillant, par exemple, entre une fierté idyllique et une stigmatisation infondée. Le déficit de connaissance en la matière, doublé d'une complexification certaine de ce système, ne permet pas d'en livrer une lecture unique, ni de repérer un cheminement uniforme de son évolution durant le demi-siècle passé.

C'est ce qui a motivé la conduite, dans le cadre des travaux de ce Rapport, **d'une enquête nationale sur les valeurs** (ENV 2004), la première de son genre au Maroc. Cette enquête, ainsi que les analyses qualitatives auxquelles elle a donné lieu, indiquent que le référentiel des valeurs dans notre pays est en transformation amorcée et qu'il passe aujourd'hui par une phase de transition, caractérisée par une cohabitation, tant bien que mal assumée par les Marocains, entre des valeurs traditionnelles qui se décanent et des valeurs nouvelles qui émergent et qui se consolident. C'est cette tendance à la « prolifération des normes » que les uns qualifient parfois de « crise de valeurs » et les autres de prémices d'une modernité qui s'installe, sans parler des divers clichés et du caractère pathologique dont le référentiel des valeurs est parfois taxé.

Les Marocains puisaient, pour l'essentiel, leurs valeurs dans l'Islam, le patrimoine amazigh, la civilisation arabo-musulmane, les us et coutumes, ainsi que les traditions communautaires et tribales spécifiques au pays. Ce système, installé dans la durée, est constamment nourri de l'intérieur et influencé par des apports externes et par les contacts de la société marocaine avec son environnement. Mais, à l'instar des structures sociales, c'est surtout le contact avec la colonisation qui a secoué le répertoire traditionnel des valeurs au Maroc et a mis à l'épreuve le système de représentations et de préférences, avec l'introduction de nouvelles valeurs liées aux rapports au temps, à l'espace, à l'individu et aux liens sociaux en général. Durant les deux dernières décennies, la mondialisation et le développement des médias ont, pour leur part, exposé la société marocaine à de nouvelles valeurs et à de nouveaux référentiels, plus universels.

Enquête Nationale sur les Valeurs Quelques conclusions

1. Famille

- Le mariage est encore très fortement valorisé et est directement considéré dans sa relation à la procréation ; mais la norme de la famille restreinte tend à dominer progressivement.
- Le **libre choix du conjoint** tend à devenir partout la norme dominante.
- Si la **valeur d'obéissance** de la femme demeure largement évoquée, la tendance est à admettre l'égalité des membres du couple dans des domaines précis tels que le nombre d'enfants et leur éducation.
- La **perception des enfants** est positive chez la population, malgré que 12% les considèrent comme une charge et une source de dépenses.
- Les **valeurs traditionnelles de solidarité familiale** restent centrales : par exemple, la **prise en charge des personnes âgées** de la famille est perçue, à 97%, comme une obligation incombant à leurs enfants

2. Religion et tradition

- Le **rapport au religieux** a tendance à devenir anonyme, direct et individuel par suite du changement dans le marché de l'information religieuse.
- Les **sources de l'information religieuse** sont principalement la TV marocaine (30%) et les imams des mosquées (30%).
- 72% des enquêtés déclarent **faire leur prière de manière régulière**, mais ce taux n'est que de 50% chez les jeunes et les étudiants.
- Les **ferveurs associées à l'Islam populaire traditionnel** (*ziara* et culte des saints) tendent à devenir marginales. 53% de la population n'a jamais visité de « *sadate* » (marabouts).

La transformation du système des valeurs s'opère ainsi à travers une sédimentation complexe plutôt que par rupture et substitution. Deux principaux mouvements parallèles de transformation ou de résistance peuvent être relevés à cet égard, étant entendu qu'un décalage peut toujours exister entre les idéaux exprimés par les valeurs et leur déclinaison dans la pratique qui n'est pas toujours guidée par elles. L'encadré plus haut en présente certaines illustrations dégagées par l'ENV.

Le premier mouvement concerne le référentiel traditionnel, oscillant entre valeurs en recul et d'autres qui continuent à s'affirmer, valeurs dites en décantation. Ces dernières concernent notamment la sphère familiale et interpersonnelle et les valeurs identitaires de « la marocanité ». En effet, la famille et le mariage continuent à être valorisés. L'obéissance (ta'aa) comme valeur continue à fonctionner, au sein de la relation familiale, mais elle est souvent nuancée par celle du respect. La valeur de droit (al haq) se renforce et intègre le référentiel moderne. Les autres valeurs relatives à l'identité marocaine, à l'amour du pays, à l'engagement collectif et au lien social sont toujours prégnantes, ce qui indique **que le socle identitaire national demeure solide.**

Des valeurs traditionnelles relevant en particulier de catégories morales, telles que Niya (croyance et confiance), Kelma (parole d'honneur), Baraka (don de Dieu), s'inscrivent plutôt en recul. Ce mouvement traduit une tendance à la rationalisation du champ des valeurs.

Le deuxième mouvement concerne les nouvelles valeurs qui émergent dans la société marocaine et qui intègrent son référentiel identitaire. Corollaire de l'ouverture et des changements sociaux, ce mouvement concerne surtout les modes modernes d'organisation sociale et politique et la place de l'individu en tant qu'acteur autonome. Ainsi, des valeurs comme celles des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, du droit des enfants, de la citoyenneté, de l'Etat de droit, de la justice sociale et du mérite sont aujourd'hui autant de valeurs émergentes qui façonnent les rapports des Marocains à la société et à l'Etat. **Les valeurs consacrant l'individualisme font partie, elles aussi, de ces valeurs émergentes,** même si elles restent atténuées par l'attachement encore fort aux groupes et aux formes de collectivité, et par les difficultés économiques et sociales.

Enquête Nationale sur les Valeurs

3. Valeurs et politique

- L'intérêt des enquêtés pour l'action politique semble faible, contrairement à celui porté vers l'action associative qui est de plus en plus valorisée.
- Les caractéristiques morales l'emportent sur le vocabulaire politique : les notions de droite-centre-gauche ne sont pas en général comprises, mais 90% pensent que le meilleur élu devrait être caractérisé par le *mâaql*
- 60% des enquêtés pensent que le processus démocratique avance au Maroc (bien qu'à une vitesse variable selon les individus); 64% ont une confiance totale dans l'avenir de leur pays.
- Globalement, l'attitude à l'égard de la participation de la femme à la politique est positive

4. Travail et loisirs

- Le travail est fortement valorisé (77%), tandis que, de manière normative, l'esprit rentier, l'argent facile, les moyens illégaux d'accès à la richesse sont désapprouvés
- Les valeurs liées aux loisirs sont encore peu fréquentes. En dehors de la télévision, peu d'activités sont citées. Les programmes de TV préférés par les enquêtés sont les informations, les films et feuilletons et les émissions sportives
- Plus de la moitié des enquêtés ne prend pas régulièrement de vacances. Et ceux qui le font recourent majoritairement au mode du logement familial.
- 73% des enquêtés ne pratiquent pas de sport. Seuls 8% le pratiquent de manière régulière.

Ces deux mouvements cohabitent au sein de la société marocaine, comme d'ailleurs dans les sociétés ayant un référentiel identitaire similaire ou comparable, même si un clivage est perceptible entre tendances et comportements plutôt traditionalistes ou plutôt modernistes. Cette cohabitation concerne aussi bien l'urbain que le rural, comme le montre l'ENV. Celle-ci a mis en évidence des différences somme toute minimales entre valeurs de la population urbaine et valeurs de la population rurale. Mais, ils se retrouvent aussi à l'échelle des individus qui sont amenés à s'installer dans des répertoires hybrides.

Il est ainsi courant de dire que les Marocains assument avec une certaine sérénité l'ambivalence des deux groupes de valeurs, traditionnel et moderne, en déployant les unes ou les autres au gré des situations où ils se trouvent, sans que cela ne leur apparaisse contradictoire. Cette ambivalence, produit d'un processus qui se prolonge, explique par ailleurs bon nombre de contradictions aujourd'hui observables dans la sphère tant publique que privée : entre attitudes modernistes et comportements traditionalistes, entre l'adhésion à une société du mérite et de citoyenneté et le recours aux clientélismes et aux situations de rente et de privilèges, entre attitudes libérales à l'extérieur et comportements conservateurs à l'intérieur du foyer, ...

S'agissant, enfin, des rapports entre valeurs et développement humain, les débats qui ont eut lieu au cours de l'élaboration de ce Rapport se sont avérés partagés entre deux visons principales : d'une part, une appréciation plutôt positive des valeurs à grand potentiel de solidarité et de celles qui fondent la personnalité marocaine ; d'autre part, un regard plutôt sceptique sur la lenteur avec laquelle la société marocaine se dessaisit d'une culture encore dominante d'irresponsabilité, de fatalité et de laxisme. Parmi les questions évoquées dans ces débat figurent la responsabilité de l'Etat dans la re-consécration de certaines valeurs traditionnelles jugées désuètes, ainsi que la tendance répandue dans la société à apprivoiser des faits et des objets modernes en les diluant dans des cadres ancestraux, jugés déphasés. **Ainsi, apparaît le rôle central de l'Etat dans la régulation des valeurs et la consolidation du socle des valeurs émergentes de citoyenneté, de responsabilité, du mérite et de démocratie.**

5. PATRIMOINE ET DYNAMISME CULTUREL : DIVERSITE ET VITALITE

Le patrimoine du pays et son dynamisme culturel et artistique constituent un potentiel important et un apport original et précieux à la civilisation et à la culture mondiales. Au cours de ces 50 dernières années, la société marocaine a pu, plutôt bien que mal, sauvegarder les pans essentiels du patrimoine national et enclencher un renouveau de la création culturelle et artistique, après une période de léthargie, en partie imputable à la conflictualité politique et à l'absence d'une réelle politique culturelle. En effet, les générations de l'après-indépendance ont réussi globalement à sauvegarder et à faire vivre, d'abord dans leurs formes originales et ensuite en les modernisant, les multiples expressions du patrimoine séculaire du pays. C'est ce patrimoine qui continue aujourd'hui à procurer au Maroc l'image d'une nation enracinée dans l'histoire et le dote de multiples atouts touristiques et culturels, sans parler des gisements intarissables qu'il représente pour les générations actuelles en termes d'inspiration et de créativité.

Les illustrations sont nombreuses. Elles concernent, entre autres, l'architecture, de la plus humble à la plus monumentale (Médians, Ksours, Kasbas, Douars, architecture moderne et urbaine,...) ; les métiers traditionnels sous toutes leurs formes : travail du bois, du plâtre, de la poterie, des métaux, du cuir, des bijoux, des costumes, etc. L'artisanat marocain occupe encore aujourd'hui une grande partie de la population active ; à cela s'ajoutent la musique, la danse, les rythmes, les arts graphiques, les traditions littéraires orales et écrites à travers leur riche diversité amazighe, arabo-musulmane, ou leur pluralité linguistique, mais aussi : le théâtre, la parodie, les contes, les spectacles populaires, la gastronomie, et les expressions cinématographique et télévisuelle.

On notera, cependant, que le patrimoine anthropologique et architectural du pays commence à montrer des signes d'érosion, en raison de l'insuffisance de l'effort de préservation et de valorisation dont il a pâti durant les décennies passées. Il en est de même du patrimoine oral et de tous ces « savoirs tacites locaux » qui glissent dans l'économie informelle et qui ne renouent pas encore avec un dynamisme qui les intégrerait dans les sphères modernes de l'économie et de la société. Ces deux constats sont d'autant plus alarmants que la mondialisation culturelle et la standardisation qui l'accompagne sont porteuses de risques réels pour les cultures nationales et locales.

Sur le plan de la production artistique et culturelle, il importe de souligner l'essor qu'a connu le Maroc pendant les premières années de l'Indépendance et qui s'est prolongé jusqu'au début des années 1970, avant de connaître un immobilisme qui a duré plus de deux décennies. A partir du début des années 90, et avec l'ouverture politique et le développement des médias, les prémices d'un nouveau dynamisme culturel et artistique s'annoncent dans différents domaines, comme cela peut être illustré en matière de production littéraire (voir encadré), ainsi que dans les domaines de l'architecture, des arts contemporains, du cinéma et du théâtre.

50 ans de production littéraire au Maroc : le livre

Une précision statistique : la production littéraire marocaine est très sous-évaluée dans les statistiques nationales et internationales. Les données du graphique ci-contre ont été reconstituées à partir de la base de données bibliographique de la Fondation du Roi Abdul-Aziz Al-Saoud à Casablanca.

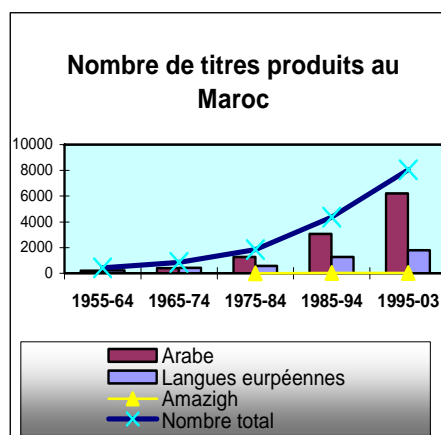
❖ Evolution globale de l'édition marocaine

L'édition marocaine, de l'Indépendance à aujourd'hui, a connu deux phases majeures. La première a été caractérisée par une très faible production éditoriale (3113 livres publiés de 1955 à 1984). Ce n'est que lors de la deuxième phase (de 1985 à 2003) que celle-ci a pu se développer (12400 livres publiés).

En parallèle, la production amazighophone a évolué progressivement au fil des années (52 livres publiés de 1975 à 2003). Quant à la production francophone, elle a connu un fléchissement continu par rapport à la production arabophone qui n'a cessé de s'accroître durant les dernières décennies.

❖ L'époque des vaches maigres : 1955-1984

Production éditoriale très limitée, due à l'impact des conditions culturelles et sociopolitiques à cette époque ci.



❖ L'essor relatif de l'édition marocaine : 1985-2003

Une nette évolution de la production marocaine, due aux mutations socioculturelles qu'a connu le Maroc durant cette période et à l'accroissement du nombre des éditeurs et des imprimeurs, en plus de l'élargissement du réseau des professionnels.

❖ Deux remarques non moins importantes :

- Marginalité du livre religieux : une exception marocaine
- La traduction : un potentiel sous-utilisé

Source : Rapport thématique « Productions culturelle », 2005

La culture marocaine d'expression amazighe est aujourd'hui en pleine renaissance. Connue pour être, avant tout, une culture orale, cette composante de la culture nationale a adopté les modes modernes de diffusion, grâce notamment au dynamisme du mouvement associatif amazigh qui a commencé à voir le jour à la fin des années 1960 et au début des années 1970. L'expression culturelle amazighe qui a débuté par la poésie et la musique va s'étendre à d'autres genres artistiques comme le théâtre, le sketch, le film – vidéo et le roman. Le Discours Royal d'Ajdir (2001) et la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM) ont conféré à l'Amazighe une reconnaissance formelle dans la politique linguistique, culturelle et médiatique du pays, levant ainsi la marginalisation

dans laquelle cette culture était maintenue et lui ouvrant de nouvelles perspectives d'affirmation et de renouveau.

On ne saurait clore cette section sans évoquer les nouvelles dynamiques qui traversent le domaine de la création artistique et culturelle dans le Maroc d'aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation et d'effervescence médiatique qui font que la culture est devenue un espace de concurrence et une source de richesse pour ceux qui en maîtrisent les outils. Le rôle de la diaspora marocaine est important à ce niveau, en ce sens que c'est grâce notamment à elle que la culture marocaine est en train de trouver une place, même encore timide, à l'échelle internationale.

6. LA DIASPORA MAROCAINE : UN POTENTIEL REEL

Bien que l'émigration marocaine vers l'Europe ait été tardive par rapport à d'autres pays du Sud, la population des Marocains résidant à l'étranger (MRE) n'a cessé de croître durant le demi-siècle passé, devenant aujourd'hui une des premières communautés étrangères dans certains pays d'accueil et un réel potentiel pour son pays d'origine. Le fait migratoire marocain est, au moins à ses débuts, le produit d'une politique explicite de l'Etat, remarquable par sa continuité, et de processus variés d'évolution et d'adaptation guidés par des motivations individuelles, principalement d'ordre économique. L'image des « Marocains du monde », ainsi que leur contribution au développement du pays, ont connu un renouveau depuis le milieu des années 1990, qui dépasse les seuls aspects quantitatifs et financiers classiques et qui prend appui sur une émigration plus qualitative, évoluant vers des modes de fonctionnement proches de ceux des « réseaux diasporatiques » les plus importants dans le monde.

Bien que présente durant la période coloniale, l'émigration marocaine, est un fait central de toute la période d'indépendance ; elle a commencé dans les années 1960. Les premières conventions de main-d'œuvre furent signées en 1963-64, accélérant l'émigration vers les pays européens d'accueil, principalement la France et le Benelux, avant que cette émigration ne soit significativement décélérée par la fermeture des frontières européennes en 1973-74. Les émigrés marocains en France sont passés de 33.000 en 1962 à 260.000 en 1975, soit environ une multiplication par 8 au cours d'un peu plus d'une décennie.

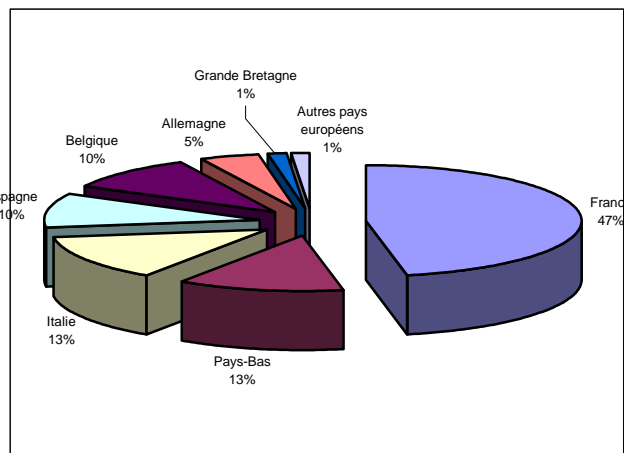
A partir de 1974, suite à la fin de « la migration officielle », la migration marocaine a pris de nouvelles formes et a adopté de nouvelles stratégies et de nouvelles destinations. Les Marocains établis en Europe ont su d'abord s'adapter aux restructurations industrielles induites par la conjoncture économique européenne, en se reconvertissant dans de nouvelles activités, en particulier dans le commerce et les services. L'émigration s'est poursuivie ensuite par le biais des procédés du regroupement familial et des formes de migration saisonnière. L'impact des politiques européennes de « retour dans les pays d'origine », quant à lui, est resté négligeable. La deuxième vague de la migration marocaine, survenue dans les années 1980, a pris comme destinations de nouveaux pays d'immigration, en particulier l'Espagne et l'Italie. D'autres destinations, restées marginales, ont été également prisées par les Marocains, tels que la Libye, les pays du Golfe et l'Amérique du Nord.

La croissance des effectifs des RME n'a jamais faibli. Ce sont, en 2002, plus de 2,6 millions de Marocains qui résident à l'étranger (Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, 2002), soit l'équivalent d'environ un dixième de la population totale du Royaume. L'Europe constitue le pôle d'attraction par excellence des migrants marocains (85%), suivie des pays arabes (9%) et de l'Amérique du Nord (6%).

Les Marocains émigrés constituent un potentiel dont l'apport au pays ne s'est jamais démenti, même en périodes de crise dans les pays d'accueil. Les transferts des MRE, indicateur quantitatif de cet apport, contribuent significativement à l'équilibre de la balance des paiements du pays, au même titre que la totalité des recettes du tourisme ; leur épargne investie au Maroc représente près de 40% des dépôts à vue et à terme du système bancaire marocain. Mais, le plus remarquable est, de plus en plus, leur rôle de force de changement au sein de la société marocaine et de relais important pour le rayonnement extérieur du pays.

Les « Marocains du monde », qui affluent massivement pour passer leurs vacances au Maroc, témoignent d'un attachement profond à leur pays et constituent une source de vivacité pour l'ensemble de la société. Ils la poussent à s'ouvrir sur le monde moderne, à interroger sa culture et ses valeurs. Ils constituent aussi aujourd'hui une chance pour l'émergence de nouveaux pans de l'économie nationale, centrés sur le savoir et alimentés par les nouvelles générations de la diaspora marocaine.

Répartition de la communauté marocaine en Europe



Source : MAEC, 2002.